

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA  
SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LE CADRE DE SYSTÈMES DE GESTION

Par

Ianie Thomassin

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement pour  
l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, janvier 2009

## **IDENTIFICATION SIGNALÉTIQUE**

**GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LE CADRE DE SYSTÈMES DE GESTION**

Ianie Thomassin

Essai déposé pour l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Sophie Gauvin

Université de Sherbrooke

Janvier 2009

Mots-clés : environnement, santé et sécurité au travail, évaluation, aspects environnementaux, dangers, risques, systèmes de gestion, ISO 14001, OHSAS 18001, gestion intégrée

La démonstration de la prise en compte de l'environnement et de la santé et la sécurité au travail dans les activités industrielles prend de plus en plus d'importance. Pour démontrer son engagement dans ces domaines, plusieurs possibilités s'offrent aux industriels : certification de produit, reconnaissances, etc. Il y a aussi les systèmes de gestion. En plus de démontrer son engagement, les systèmes de gestion permettent de structurer la gestion et d'être cohérent avec ses engagements. En matière d'environnement, l'ISO 14001 est la norme internationale reconnue pour l'implantation d'un système de gestion. Son pendant en santé et sécurité au travail est la norme OHSAS 18001. Puisque les exigences des deux normes s'arriment, il est pertinent de les intégrer dans leur implantation en industrie. Comme les bases de ces systèmes sont les aspects environnementaux et les dangers pour la santé et la sécurité, il est pertinent d'utiliser une méthode d'identification et d'évaluation intégrée. À la lumière de l'analyse effectuée, une telle approche intégrée s'avère faisable et utile.

## SOMMAIRE

La prise en compte de l'environnement dans les activités industrielles prend de plus en plus d'importance. Les raisons qui poussent une industrie à s'occuper de l'environnement sont multiples : pressions des clients, des actionnaires, du marché, des consommateurs, des communautés environnantes, des donneurs d'ordre, etc. Quant à la gestion de la santé et sécurité au travail, les motivations diffèrent généralement de celles pour la gestion de l'environnement. Ces motivations peuvent venir des pressions des syndicats, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), des associations sectorielles, des assureurs, des bailleurs de fonds et des travailleurs. Par conséquent, cette gestion est souvent réactive et axée sur des problématiques précises.

Pour démontrer l'engagement envers l'environnement ou la santé et la sécurité au travail, plusieurs moyens existent. Les systèmes de gestion sont de bons moyens pour y arriver; en plus de démontrer à l'externe son engagement, ils permettent à l'organisation de structurer sa gestion, donc d'être cohérente avec ses engagements. L'ISO 14001 : 2004 est la norme internationale pour l'implantation d'un système de gestion de l'environnement (SGE). En matière de santé et sécurité au travail, l'OHSAS 18001 : 2007 est la norme reconnue internationalement. Bien que celle-ci n'ait pas été publiée par l'ISO, elle est reconnue internationalement, car elle a été développée par un regroupement d'organismes impliqués dans la certification de systèmes de gestion des quatre coins du monde.

L'OHSAS 18001 a été révisée en 2007 pour en outre l'harmoniser avec la norme ISO 14001 : 2004 et favoriser l'intégration des systèmes de gestion. En effet, l'examen de la structure des deux normes et de leurs exigences démontre plusieurs similitudes. D'abord, au niveau structurel, les deux normes présentent la même organisation : exigences générales (4.1), politiques (4.2), planification (4.3), mise en œuvre et fonctionnement (4.4), contrôle et vérification (4.5) et revue de direction (4.6). Cette structure se base d'ailleurs

sur le concept de la roue de Demming, soit le *Plan-Do-Check-Act* (planifier-mettre en œuvre-contrôler-agir). Sur le plan du contenu, l'ISO 14001 : 2004 et l'OHSAS 18001 : 2007 présentent plusieurs exigences communes. Par exemple, la planification exige une identification, une évaluation et une gestion des éléments environnementaux (aspects et impacts environnementaux) et de la santé et la sécurité au travail (dangers et risques).

L'aspect environnemental est un élément d'une activité, d'un produit ou d'un service qui est en interaction avec l'environnement et l'impact est la conséquence sur l'environnement de cet aspect. Par exemple, un aspect lié au fonctionnement d'une voiture à l'aide d'essence est les émissions atmosphériques et l'impact lié à cet aspect est la pollution de l'air. Le danger est une situation qui pourrait causer une lésion corporelle ou porter atteinte à la santé, alors que le risque est une combinaison de la probabilité que survienne un danger et de la gravité des conséquences (lésions ou atteintes) causée par l'événement dangereux. Par exemple, un des dangers liés au travail en hauteur est la chute, et un des risques pourrait être une fracture d'un membre.

Comme les deux normes n'imposent pas de méthode à appliquer pour l'identification et l'évaluation des aspects et des dangers, les organisations certifiées à une ou l'autre ou encore aux deux normes développent leur propre méthode qui convient à la fois à leurs besoins et aux exigences de la norme en question. D'une organisation à l'autre et d'un ouvrage de référence à l'autre, ces méthodes diffèrent, particulièrement pour les SGE. Certains procèdent d'abord à l'évaluation des aspects à l'aide de critères strictement environnementaux qu'ils appliquent soit directement aux aspects ou encore aux impacts. Ensuite, des critères plus fonctionnels ou organisationnels, comme le coût/bénéfice, la possibilité de changement, l'opinion des parties intéressées, sont appliqués pour aider dans la prise de décision ou dans la gestion des aspects significatifs. Dans le cadre d'un système de gestion de la santé et la sécurité au travail (SGSST), les méthodes présentent moins de

divergences. En général, les ouvrages de références ou les organisations utilisent les critères de gravité des conséquences et de probabilité de survenue pour identifier les dangers inacceptables. Aussi, cette évaluation se fait soit en tenant compte des moyens de contrôle déjà en place, ou en appliquant subséquemment un facteur de moyen de contrôle pour obtenir une cote de risque résiduel. De l'une ou l'autre des façons, les dangers qui obtiennent une cote de risque inacceptable sont revus en appliquant de nouveaux moyens de contrôle qui permettent de descendre le risque au niveau acceptable identifié par l'organisation. Quant aux systèmes de gestion intégrée (SGI) de l'environnement et de la santé et de la sécurité, la plupart des méthodes proposées ou mises en œuvre utilise les critères de gravité et de probabilité, comme pour les SGSST.

À la lumière des méthodes suggérées dans les ouvrages de références consultés et de celles mises en œuvre par les industriels considérés, le présent essai propose une méthode intégrée d'identification et d'évaluation des aspects et des dangers qui répond aux exigences des deux normes et qui devrait être facilement utilisable par différentes organisations. Cette méthode comporte cinq étapes. La première consiste en l'identification des aspects environnementaux et des dangers pour la santé et sécurité liés aux activités de l'entreprise. La deuxième est le choix des critères et de la pondération qui serviront à évaluer et à prioriser ces aspects et ces dangers. La troisième étape consiste à identifier les aspects et les dangers les plus importants par une évaluation du risque brut (sans considérer les moyens de maîtrise en place) à l'aide des critères proposés. En quatrième étape, la méthode propose de répéter cette évaluation à la lumière des moyens de contrôle déjà en place afin d'identifier ceux des aspects et des dangers qui doivent faire l'objet d'une gestion, ce qui constitue la cinquième étape. Des outils pour appliquer cette méthode sont aussi proposés. Le but ultime de cette méthode est d'éviter aux entreprises qui mettent en place un SGI (environnement et santé et sécurité au travail) de devoir réaliser l'exercice de priorisation des enjeux deux fois et avec deux méthodes différentes. L'intégration de l'identification et de

l'évaluation en une seule méthode représente un défi important pour tout type d'entreprise voulant intégrer la méthode car les modèles sont généralement pour un ou l'autre. L'objectif principal de l'essai est d'analyser les méthodes et d'en proposer une afin de résoudre cet obstacle.